

CONCOURS
« L'ENVELOPPE PHOTO CHANCEUSE »

Règlement de participation du 31 décembre 2015 au 20 janvier 2016

1. Les commanditaires du concours sont les Pros de la photo et Uniprix (les Commanditaires).
2. Ce concours s'adresse exclusivement aux résidents du Québec ou de l'Ontario, qui ont atteint l'âge de la majorité à l'exception des employés, des représentants et des agents des Commanditaires, ou de leurs sociétés affiliées respectives (incluant les employés d'Uniprix inc. et toutes les succursales du réseau Uniprix) et, le cas échéant, de leurs agences de publicité et de promotion respectives, des juges du concours, des fournisseurs de prix du concours, de toute autre entreprise engagée dans le développement, la production ou la distribution de matériel pour ce concours, et des membres de la famille immédiate d'une des personnes susmentionnées ou des personnes domiciliées chez une des personnes susmentionnées.
3. Pour participer au concours « **L'enveloppe photo chanceuse** », il suffit de faire imprimer vos photos (51 fichiers différents ou plus) format 4" x 6" dans les succursales Uniprix **entre le 31 décembre 2015 et le 20 janvier 2016**.
4. Aucun achat n'est requis pour participer. Vous pouvez toutefois participer au concours en faisant parvenir (à l'adresse ci-dessous) un bulletin de participation écrit à la main comportant vos nom, adresse, code postal, numéros de téléphone (le jour et le soir) ainsi qu'un exposé original (non photocopié) d'au moins 50 mots expliquant pourquoi vous devriez gagner ce concours. Par votre participation, vous recevrez par la poste votre enveloppe-photo avec le prix.

Uniprix
Concours « L'enveloppe photo chanceuse »
5000, boul. Métropolitain Est
Montréal (Québec) H1S 3G7
À l'attention de : Marie-Pierre Boyer

5. Un grand prix : valeur approximative de 8 000 \$

Un (1) gagnant se méritera un voyage au Club Med Punta Cana pour 4 personnes (2 adultes, 2 enfants de 11 ans et moins) comprenant :

Le vol au départ de Montréal en classe économique

Les transferts aéroport/hôtel/aéroport

L'hébergement (7 nuits) en chambre Club Famille

Les repas aux restaurants du Club

Bar ouvert complet

Centre de Fitness

Cours de danse

Écoles de sport (cours tous niveaux)
École CREATIVE by Cirque du Soleil (30 activités de cirque pour tous les âges)
Cours d'initiation (aquagym, planche à voile, tir à l'arc, voile)
Les sports en accès libre
Le Club pour enfants (de 4 à 10 ans)
Le Club pour ados (de 11 à 17 ans)

Ne comprend pas :

Dépenses personnelles
Les assurances médicales
Les droits de jeu pour le Golf
La plongée sous-marine
Le Spa

**Dates de départ (avant le 31 décembre 2016) : à confirmer avec l'agence de voyage.
Produit très en demande, réservation du forfait au moins 3 mois avant la date prévue du voyage.**

- a) Le transport entre le domicile du gagnant et l'aéroport est à la charge du gagnant, comme le transport de ses invités (aller et retour); et
- b) Le voyage doit être réservé, avoir lieu et être effectué en intégralité avant le 31 décembre 2016; et
- c) Les dates de départ pour le voyage sont déterminées par l'agence et sous réserve des disponibilités des établissements d'hébergement et des compagnies d'aviation. Sont toutefois exclues les semaines de la période des fêtes de Noël et du Jour de l'An, de la relâche scolaire des écoles primaires, secondaires, collégiales et universitaires, ainsi que le congé de la construction; et
- d) Tous les frais et toutes les dépenses autres que ceux mentionnés ci-dessus seront à la charge de la personne gagnante (et de son invité) notamment; les surcharges pour excédents de bagages, les repas non compris, les consommations et les repas non compris, les taxes et les pourboires non inclus, les assurances personnelles (ex. : maladie, bagages, voyages, responsabilité), les communications téléphoniques, les interurbains, l'usage d'internet, les frais de passeport et autres documents de voyage requis, les frais de visas, les frais de vaccins, les dépenses de nature personnelle, FAA, frais aéroportuaires, et les excursions activités payantes offertes dans les pays visités (lorsqu'applicables); et
- e) La validité des passeports et/ou de tous documents nécessaires exigés pour voyager (visa, certificat de naissance, etc.) est sous l'entière responsabilité du gagnant et de son invité. Dans l'éventualité où le gagnant et/ou son invité ne sont pas disponibles puisqu'ils ne possèdent pas les documents nécessaires pour voyager, le grand prix sera annulé sans aucune forme de compensation et un nouveau tirage sera effectué; et
- f) La personne sélectionnée à titre de « gagnant » et ses invités devront avoir le droit (légal) de voyager à l'extérieur du Canada pendant la période de validité du voyage; et
- g) Les arrangements reliés au voyage devront être effectués par la personne gagnante auprès de l'agence de voyage Aller-Retour, dans les délais prescrits par les organisateurs du concours tels qu'indiqués au moment où les organisateurs du concours communiquent avec le gagnant pour les informer qu'il a remporté le grand prix. Une fois la date du voyage retenue et

- acceptée par l'agence de voyage, aucune modification ne sera acceptée, les arrangements étant complétés. La date exacte de la tenue du voyage devra être déterminée à l'avance et selon les conditions du règlement et sous réserve des disponibilités et des limites de disponibilités de l'agence Aller-Retour; et
- h) Le voyage est soumis aux conditions générales de ventes du grossiste qui sera choisi et qui apparaissent au dos des brochures de ce dernier; et
 - i) La personne gagnante et ses invités doivent voyager ensemble et effectuer le même itinéraire (incluant être hébergés ensembles); et
 - j) Si une portion ou tout le voyage n'est pas utilisé, aucune compensation ne sera accordée à la personne gagnante ou à son invité; et
 - k) Si au moment des arrangements liés au voyage un hôtel n'est pas disponible aux dates choisies par le gagnant, ce dernier devra changer ses dates pour être hébergé dans cet hôtel. L'agence de voyage Aller-Retour et les organisateurs du concours ne sont pas responsables du manque de disponibilités dans l'hôtel, aux dates choisies par le gagnant. Aucune place ne sera réservée à l'avance; et
 - l) Les organisateurs du concours n'assureront aucune responsabilité ni remboursement en cas de, mais sans s'y limiter : problèmes mécaniques, actions gouvernementales, météo, grève, lock-out, force majeure, ou toute autre action hors du contrôle de leur contrôle, du non-respect des règles entourant les bagages, documents de voyage incomplets ou manquants, vols ou transferts manqués ou non-respect des règles douanières. Pour plus de précision si une personne gagnante doit se retirer du voyage ou d'une activité avant ou après le début de celle-ci en raison d'une maladie, blessure ou autre, aucune compensation ne sera donnée pour toute portion du voyage ou activité manquée. Également, si une personne se voyait refuser l'accès au pays visité ou sur le lieu de l'activité pour quelques raisons que ce soit, aucune compensation ne serait versée à cet effet pour le voyage ou les activités manquées. De plus, tous les frais reliés à ces incidents seront à la charge de la personne gagnante impliquée ou de ses invités.

Les prix secondaires : valeur approximative de 55 575 \$

500 séries d'impression de 100 photos 4 x 6 d'une valeur de 7 000 \$
400 agrandissements 8 x 8, 8 x 10, 8 x 12 d'une valeur de 1 596 \$
400 agrandissements 12 x 18 d'une valeur de 3 996 \$
100 agrandissements sur aluminium 8 x 8, 8 x 10 d'une valeur de 2 999 \$
100 livres classiques (20 pages) page supplémentaire à 1.10 \$ d'une valeur de 2 999 \$
200 livres personnalisés (20 pages) page supplémentaire à 1.10 \$ d'une valeur de 7 998 \$
200 livres carrés 10 x 10 (20 pages) page supplémentaire à 1.10 \$ d'une valeur de 9 998 \$
500 livres magazine (20 pages) page supplémentaire à 1.10 \$ d'une valeur 9 995 \$
200 livres de poche (20 pages) page supplémentaire à 0.65 \$ d'une valeur de 2 598 \$
100 sacs bandoulière (petit format) d'une valeur de 1 899 \$
300 tasses photo personnalisées 11 oz. (une, deux ou contour) d'une valeur de 4 497 \$

Un grand total de 63 575 \$

Prix pour les enveloppes restantes : 5 impressions photo (4 po x 6 po) au guichet express Uniprix. Impression sur place.

6. Pendant la période du concours, soit du 31 décembre 2015 au 20 janvier 2016, un représentant d'Uniprix et un représentant de Les Pros de la photo procéderont à l'insertion des prix au hasard dans les enveloppes chanceuses.
7. Afin d'être déclarée gagnante et réclamer son prix (le grand prix), la personne dont l'enveloppe a été sélectionnée au hasard devra, en plus de se conformer aux critères d'admissibilité ainsi qu'au règlement officiel du concours :
 - a. Joindre par téléphone Mme Manon Archambault (siège social d'Uniprix – 514 725-1212 au poste 348) dans les 15 jours suivant la sélection au hasard de son enveloppe.
 - b. Avoir accepté le prix, tel que décrit à l'article 5, qui ne pourra être transféré, modifié ou échangé contre une somme d'argent.
 - c. Répondre correctement, sans aide et dans un temps limité, à une question d'arithmétique qui lui sera posée au téléphone par les Commanditaires ou leurs représentants à un moment mutuellement convenu; et
 - d. Avoir complété et signé un formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité et l'avoir retourné à Uniprix dans le délai indiqué dans la lettre accompagnant le formulaire.
8. La remise d'un prix est assujettie à la vérification de l'admissibilité et à la conformité au présent règlement. Tout participant sélectionné dont l'admissibilité, en vertu du présent règlement, ne peut être confirmée, sera disqualifié. Si un participant sélectionné ne peut être joint dans le délai de 15 jours et s'il ne répond pas ou ne peut se conformer au présent règlement dans les 15 jours suivant l'avis de sélection, il sera disqualifié et perdra le prix; les Commanditaires pourront, à leur seule et absolue discrétion, tirer au sort un autre participant admissible avec qui ils essaieront de communiquer et qui, à son tour, sera soumis aux mêmes règles de qualification.
9. Par sa participation à ce concours, toute personne accepte de se conformer aux conditions énoncées dans ces règlements. Les personnes gagnantes autorisent, si requis, les organisateurs de ce concours ou leurs agents à utiliser leur nom et/ou leur photographie à des fins publicitaires, et ce, sans rémunération.
10. Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.
11. Uniprix inc. a dûment payé les droits exigibles quant à ce concours à la Régie des alcools, des courses et des jeux, en vertu des lois en vigueur.
12. Le nom de la personne gagnante du grand prix pourra être transmis par la poste à toute personne qui en fera la demande, en joignant une enveloppe préaffranchie à son envoi. Les demandes doivent être envoyées à l'attention de Mme Marie-Pierre Boyer, 5000, boul. Métropolitain Est, Montréal (Québec) H1S 3G7.

- 13.** Comme les prix secondaires sont instantanés, nous ne serons pas en mesure de connaître le nom des gagnants.
- 14.** En cas de divergence entre la version anglaise et la version française de ces règlements, les règlements de langue française prévalent.
- 15.** Une copie des règlements du concours est disponible à la section Concours du site Internet www.uniprix.com pour une durée de 6 mois suivant la date du tirage.